

Arrêté du 2 Dhoul-Kaâda 1444 correspondant au 22 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Dhoul-Kaâda 1442 correspondant au 21 juin 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement « CENEAPED ».

Par arrêté du 2 Dhoul-Kaâda 1444 correspondant au 22 mai 2023, l'arrêté du 10 Dhoul-Kaâda 1442 correspondant au 21 juin 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement, est modifié comme suit :

- « — M. Mahdi Amrouche, directeur général, représentant du ministre chargé de l'intérieur, président ;
- (sans changement)
- M. Khaled Djaboub, directeur d'études, représentant du ministre chargé de l'intérieur, membre ;
- (sans changement jusqu'à)
- M. Mohamed Islam Dahmri, directeur d'études, représentant du ministre chargé du travail et de la sécurité sociale, membre ;
- (sans changement)
- M. M'Hamed Tifouri, directeur, représentant du ministre chargé de l'agriculture, membre ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 Dhoul-Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023 modifiant l'arrêté du 15 Jourada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de l'aménagement des peines.

Par arrêté du 26 Dhoul-Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023, l'arrêté du 15 Jourada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020, modifié, portant désignation des membres de la commission de l'aménagement des peines, est modifié comme suit :

- « — Ben Saada Ahmed, magistrat à la Cour suprême, président ;
- (sans changement)
- Bouchelit Affaf, représentante de la direction générale des affaires judiciaires et juridiques, membre ;
- (le reste sans changement)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 3 Dhoul-Kaâda 1444 correspondant au 23 mai 2023 complétant l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié, fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhoul-Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques, notamment ses articles 98, 133, 172 et 197 ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009, modifié, fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* de l'arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1430 correspondant au 21 avril 2009, modifié, susvisé, sont complétées et rédigées comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions des articles 98, 133, 172 et 197 du décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, susvisé, le nombre de postes supérieurs au titre de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est fixé conformément au tableau suivant :

Filières	Postes supérieurs	Nombre
Administration générale (sans changement) (sans changement) ...
Traduction-interprétariat	Chargé de programmes de traduction-interprétariat	1
Informatique	Responsable de bases de données	1
	Responsable de réseaux	1
	Responsable de systèmes informatiques	1
Statistiques	Chargé de programmes statistiques	1
Documentation et archives	Chargé de programmes documentaires	1

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Dhoul El Kaâda 1444 correspondant au 23 mai 2023.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Kamel BADDARI

Pour le Premier ministre et par délégation,
le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

Le ministre des finances

Laziz FAID

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

Arrêté du Aouel Dhoul El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023 modifiant l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI ».

Par arrêté du Aouel Dhoul El Kaâda 1444 correspondant au 21 mai 2023, l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI », est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

— M. Hocine Mezoued, représentant du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, membre ;

..... (le reste sans changement)